

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 22 (1942)
Heft: 5

Register: Législation économique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Lutte contre le chômage

Au cours d'une conférence, M. Zipfel, Délégué de la Confédération pour la création d'occasions de travail, a exposé les mesures envisagées pour combattre le chômage.

Deux programmes sont prévus. Le premier, à longue échéance, est destiné à encourager l'exportation et le trafic touristique. Le second, plus souple, est destiné à être adapté aux circonstances et complété en cours d'application. Ce second programme prévoit la construction de routes, de travaux d'amélioration foncière, de construction pour les chemins de fer et pour l'Administration des postes, télégraphes et téléphones, l'exploitation de nouvelles forces motrices, l'établissement d'aérodromes, etc...

Foire de Bâle

La 26^e Foire Suisse d'Echantillons de Bâle a fermé ses portes le 28 avril. Le nombre des visiteurs s'est élevé à 278.538, soit 43.000 de plus qu'en 1941. D'après les premières estimations du Service étranger de la Foire, 694 acheteurs étrangers provenant de 16 pays européens et de 4 pays d'outremer ont visité la Foire.

Chemins de fer fédéraux

Le bilan de l'exploitation des chemins de fer fédéraux pour le premier trimestre de 1942 fait ressortir des chiffres sensiblement inférieurs à ceux de la période correspondante de 1941. En ce qui concerne le trafic marchandises, la diminution est de 721.000 tonnes. Par contre, le trafic voyageurs accuse une légère augmentation : 1,76 million. Dans l'en-

semble, les recettes de transport ont atteint 91,59 millions de francs suisses contre 97,57 millions en 1941 pendant les trois premiers mois de 1942.

FRANCE — SUISSE**Licences françaises d'importation périmées**

Une note de la Direction des Douanes du 15 avril 1942, N° 4.791 (« Bulletin Douanier » N° 1.764 du 21-24 avril 1942) enjoint au Bureau des Douanes d'adresser à l'Office des Changes, dans un délai maximum d'un mois après la péremption des licences, les exemplaires rouges de contrôle.

Déclarations de sortie

Une note de la Direction des Douanes du 11 mai 1942, N° 2.235 3-1 (« Bulletin Douanier » N° 1.767 du 12-15 mai 1942) demande au Service des Douanes d'exiger à l'avenir que les déclarations d'exportation (voir notre circulaire N° 89, titre A, chiffre 1^o, lettre c, publiée dans le présent numéro, à la p. 000) énoncent, en chiffres et en toutes lettres, et par article, les quantités et valeurs des marchandises qui y sont reprises.

Étudiant H. E. C. et licence en droit, libre juillet, cherche emploi actif. Anglais et espagnol. Traite aux colonies. - S'adresser à la Chambre de Commerce Suisse en France, 16, av. de l'Opéra, Paris-1^{er}.

LÉGISLATION ÉCONOMIQUE**FRANCE : Principaux textes parus du 1^{er} au 30 Avril 1942****QUESTIONS FISCALES
ET D'ENREGISTREMENT****Impôt sur les bénéfices des exploitations agricoles**

Tableau des coefficients applicables pour l'assiette de l'impôt sur les bénéfices de l'exploitation agricole aux revenus servant de base à la contribution foncière pour 1942.

J. O. du 25 avril 1942 (p. 145a-150a).

Contributions Indirectes

Mise en œuvre des procédés mécanographiques pour la comptabilité et la statistique des taxes à la production et sur les transactions et au fonctionnement du répertoire général des producteurs.

Loi du 14 avril 1942 au J. O. du 16 avril 1942 (p. 1430).

Régime fiscal des benzols et huiles de houille.

Loi du 6 avril 1942 au J. O. du 12 avril 1942 (p. 1385).

Régime fiscal des donations.

Rectificatif de la loi du 14 mars 1942 au J. O. du 10 avril 1942 (p. 1358).

Conditions d'application des taxes à la production aux ventes à destination des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle.

Loi du 17 avril 1942 au J. O. du 29 avril 1942 (p. 1626).

Modification à la loi du 17 septembre 1940 relative à la suspension des exonérations prévues en matière de taxes à la production et de taxes sur les transactions pour les affaires d'exportation.

Loi du 17 avril 1942 au J. O. du 29 avril 1942 (p. 1626).

Enregistrement

Code de l'enregistrement : Art. 739; Code fiscal des valeurs mobilières : art. 320 bis; biens affectés à des œuvres d'assistance, de bienfaisance et d'enseignement.

Loi du 8 avril 1942 au J. O. du 17 avril 1942 (p. 1446).

Modification de l'article 25, dernier alinéa, du Code de l'enregistrement.

Loi du 15 mars 1942 au J. O. du 3 avril 1942 (p. 1286).

LÉGISLATION DU TRAVAIL

Complément à l'arrêté du 14 février 1942 tendant au relèvement des salaires anormalement bas de la région parisienne.

Arrêté du 13 avril 1942 au J. O. du 16 avril 1942 (p. 1442).

Relèvement des salaires anormalement bas des employés soumis aux dispositions de la convention collective du travail des banques.

Arrêté du 4 avril 1942 au J. O. du 21 avril 1942 (p. 1526).

**DROIT ADMINISTRATIF
ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES****Organisation professionnelle**

Circulation et transport des matières premières ou produits industriels régis par la loi du 10 septembre 1940.

Loi du 26 janvier 1942 au J. O. du 5 avril 1942 (p. 1318).
Introduction des Statuts de l'ordre des experts-comptables agréés.

Loi du 3 avril 1942 au J. O. du 18 avril 1942 (p. 1471).
Institution de l'ordre des experts-comptables agréés et réglementant les titres et les professions d'experts-comptables et de comptables.

Loi du 3 avril 1942 au J. O. du 18 avril 1942 (p. 1473).
Formation professionnelle des experts-comptables.
Décret du 3 avril 1942 au J. O. du 18 avril 1942 (p. 1482).
Modification à la loi du 13 janvier 1938 sur les appellations contrôlées.

Loi du 3 avril 1942 au J. O. du 8 avril 1942 (p. 1334).
Réglementation du titre d'architecte.

Décret du 17 avril 1942 au J. O. du 22 avril 1942 (p. 1538).

Ouverture de comptes de points dans les banques.
Décision G 42 du 23 avril 1942 au J. O. du 24 avril 1942 (p. 1577).

Classement et prix des hôtels et restaurants.
Loi du 4 avril 1942 au J. O. du 28 avril 1942 (p. 1610).

Reconstruction

Modification et codification de la loi du 19 avril 1941 relative à la reconstruction des immeubles et à la reconstruction des exploitations agricoles totalement ou partiellement détruites par les inondations survenues au mois d'octobre 1940.

Loi du 29 mars 1942 au J. O. du 12 avril 1942 (p. 1382).
Application : Décret du 29 mars 1942 au J. O. du 12 avril 1942 (p. 1394).

Composition et attribution du Comité national de la reconstruction et nomination des membres du Conseil.

Arrêté du 14 mars 1942 au J. O. du 15 avril 1942 (p. 1426).

Textes divers

Règlements par le Clearing franco-suisse.
Avis aux importateurs au J. O. du 15 avril 1942 (p. 1427) (1).

Modification de l'article 4 du décret du 9 septembre 1939 prohibant ou réglementant, en temps de guerre, l'exporta-

tion de capitaux, les opérations de change et le commerce de l'or.

Loi du 15 avril 1942 au J. O. du 17 avril 1942 (p. 1447).
Carte d'identité de Français.

Décret du 12 avril 1942 au J. O. du 14 avril 1942 (p. 1400).

Marchés passés au nom de l'Etat.
Décret du 6 avril 1942 au J. O. du 11 avril 1942 (p. 1370).

Avenant du 9 février 1942 à l'accord de paiement franco-finlandais du 28 février 1941.

Instruction au J. O. du 17 avril 1942 (p. 1468).
Prohibition de la conclusion de pactes sur les indemnités dues aux victimes d'accidents.

Loi du 3 avril 1942 au J. O. du 23 avril 1942 (p. 1550).

QUESTIONS JURIDIQUES ET DES SOCIÉTÉS

Modification de la loi du 17 novembre 1941 relative au Service des comptes courants et chèques postaux.

Loi du 26 mars 1942 au J. O. du 10 avril 1942 (p. 1358).
Application : Décret du 26 mars 1942 au J. O. du 11 avril 1942 (p. 1377).

Contrats d'assurances libellés en monnaie étrangère (interdiction).

Loi du 17 avril 1942 au J. O. du 23 avril 1942 (p. 1551).
Prescription de l'action publique et des peines.

Loi du 29 mars 1942 au J. O. du 11 avril 1942 (p. 1368).
Suspension temporaire des clauses des baux de locaux à usage d'habitation qui interdisent la sous-location ou la cession du bail.

Loi du 16 avril 1942 au J. O. du 30 avril 1942 (p. 1642).

(1) Texte de l'avis :

« Les importateurs de marchandises d'origine suisse sont avisés que l'Office des Changes (Service de la Compensation) n'admettra, jusqu'à nouvel ordre, aucun versement anticipé à titre d'acompte, sauf dérogation qui ne pourra être accordée que dans des cas tout-à-fait exceptionnels. En règle générale, les versements au clearing franco-suisse ne seront acceptés par l'Office des Changes que s'il est justifié que les marchandises faisant l'objet de ces versements ont été effectivement importées en France. »

SUISSE : Principaux textes parus du 1^{er} mars au 30 avril 1942

QUESTIONS FISCALES

Modification de l'article 49 de l'arrêté du Conseil fédéral du 29 juillet 1941, instituant un impôt sur le chiffre d'affaires.

Arrêté du Conseil fédéral du 18 mars 1942. F. O. S. C. du 18 mars 1942 (p. 628).

Tarif de l'impôt sur le chiffre d'affaires perçu sur les marchandises importées.

Ordonnance du Département fédéral des Finances et des Douanes du 13 mars 1942. F. O. S. C. du 18 mars 1942 (p. 628).

Liste complémentaire des marchandises de gros dont l'importation est franche d'impôt.

Ordonnance du Département fédéral des Finances et des Douanes du 13 mars 1942. F. O. S. C. du 18 mars 1942 (p. 630).

PRODUCTION INDUSTRIELLE

Atténuation des restrictions de la consommation d'électricité.

Ordonnance de l'Office de Guerre pour l'Industrie et le Travail du 12 mars 1942. F. O. S. C. du 13 mars 1942 (p. 585).

Mesures destinées à atténuer la pénurie de logements.
Arrêté du Conseil fédéral du 16 mars 1942. F. O. S. C. du 24 mars 1942 (p. 682).

COMMERCE

Accord de transfert du 30 juillet 1940 entre la Confédération Suisse et le Royaume de Roumanie.

Avenant du 20 février 1942. F. O. S. C. du 3 mars 1942 (p. 498).

Déclaration des dettes se rapportant à la propriété industrielle ou intellectuelle dans le trafic avec l'Alsace, la Lorraine, le Luxembourg et la Basse-Styrie.

Ordonnance du Département fédéral de l'Economie Publique du 3 mars 1942. F. O. S. C. du 3 mars 1942 (p. 499).